



Démarche participative Développement harmonieux de l'activité minière Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) Mai 223

Auteur : Association des propriétaires du lac Simon (APLS)
C.P. 3571, Lac-Simon, QC, J0V 1E0
Lise Villeneuve, vice-présidente du Conseil d'administration
2074 Ch Tour-du-Lac, Lac Simon, QC, J0V 1E0
lise.villeneuve11@hotmail.com
514-501-8324

PORTRAIT DE NOTRE ASSOCIATION, DU LAC SIMON ET DE LA POPULATION

- **APLS**

L'APLS est un organisme sans but lucratif, incorporée en 1995.

Il regroupe les propriétaires des lacs Simon et Barrière et a pour mission de:

Veiller à l'équilibre faunique, économique et environnemental des lacs Simon et Barrière dans le respect de la quiétude des villégiateurs et des propriétaires

Le membership annuel varie entre 100 et 200 membres. Cependant, au-delà du membership, il y a une longue tradition de mobilisation citoyenne et ce depuis les années 60. Des dossiers tels que : la construction d'un barrage à la fin des années 50, la construction de route donnant accès aux terrains octroyés sur les terres publiques, un projet de développement immobilier sur une plage de la SÉPAQ à Duhamel en 95, la tenue d'un Poker Run en 2008 et 2009, un projet de développement immobilier avec Marina sur l'île Canard Blanc en 2010, et de nombreux dossiers de préservation de l'environnement ont mobilisé les résidents autour du lac.

- **Population**

Le lac Simon est situé dans la municipalité de Lac Simon. Une partie du lac Simon est située dans la municipalité de Duhamel. Lac Simon et Duhamel sont deux municipalités au nord de la Petite-Nation dans la MRC Papineau de l'Outaouais.

À Duhamel, autour du lac Simon, le nombre de résidences permanentes est de 26, et de 166 résidences secondaires. À Lac-Simon, dans un rayon de 150 mètres autour du lac, on compte 622 résidences en bordure directe ou indirecte du plan d'eau (2020).

Le territoire de Lac-Simon et Duhamel, ainsi que dans d'autres municipalités de villégiature, est caractérisé par une variation saisonnière importante en termes de population : une population permanente, présente à l'année, et une importante population de villégiateurs, qui sont présents ponctuellement toute l'année mais surtout de mai à octobre.

À Lac Simon, 51 % de la population totale est représenté par les 55 ans et plus. Majoritairement, des retraités qui s'installent en permanence. Cependant nos municipalités vivent, à l'instar de d'autres régions rurales au Québec, à petite échelle, l'arrivée de jeune famille recherchant la quiétude et la nature. L'accès au télétravail et à un réseau internet fiable ont favorisé ce changement.

Les récentes statistiques font état d'une augmentation de la population autour de 25% à Lac Simon et 32% à Duhamel au cours des quatre dernières années.

Les valeurs foncières des résidences autour des lacs augmentent considérablement. Il est cependant difficile d'établir une moyenne car les écarts sont grands entre les résidences du premier patrimoine bâti et les récentes constructions évalués à plus d'un million de dollars jusqu'à près de 3 millions. La moyenne des prix de ventes de 2022 des résidences en bordure du lac Simon a été de 758 000\$.

- **Caractéristiques du lac Simon**

Le lac Simon possède une superficie de 29,0 km² et un périmètre de 74,9 km. Son bassin versant est d'une superficie de 1 050,8 km². Il est traversé par la rivière de la Petite-Nation. La profondeur maximale du lac est 106 mètres et plusieurs baies sont, à l'opposé, peu profondes. Il existe 51 tributaires pour le lac Simon. Le temps de renouvellement de l'eau 2.2 ans

- **Santé du lac**

L'APLS est membre du Réseau de surveillance des lacs depuis 2008.

Les municipalités de Duhamel et Lac Simon participent au programme de surveillance de la santé des rivières depuis 2017 et ce, en étroite collaboration avec l'OBV RPNS. De plus, le programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières (Réseau-rivières) du MELCC possède une station d'échantillonnage à la sortie du lac Simon.

En 2020, une étude exhaustive de la santé du lac Simon a été réalisée par l'OBV RPNS en collaboration avec l'APLS et les Municipalités de Lac Simon et Duhamel. La qualité de l'eau de la rivière Petite-Nation demeure très bonne ainsi que celle du lac Simon. Cependant certains tributaires ont une moindre qualité et sont à risques de détérioration. Le ruisseau Doré est un de ces tributaires et la Petite baie Doré fait partie des baies peu profondes à risque.

PORTRAIT DE LA RÉGION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'affectation du territoire est majoritairement villégiature. Un secteur au nord du lac a une affectation forestière. La beauté inaltérée du paysage, les montagnes, les forêts, les lacs et les nombreux cours d'eau font la richesse de la région et sont le pôle d'attraction. Le développement et l'économie sont basés sur ces richesses naturelles et les activités de plein air qu'on peut y pratiquer.

Le Centre touristique du lac Simon, situé au nord du lac à Duhamel enregistre une moyenne de 130 000 jours-visites par été (2018 et 2019). Les principales activités sont les visites quotidiennes à la plage pour l'expérience balnéaire, la location d'embarcations nautiques non motorisées, puis l'accès aux jeux et modules pour enfants. Les visites de villégiature qui comprennent l'occupation d'un terrain de camping ou d'un chalet font également partie des activités prisées par les visiteurs du Centre.

La réserve faunique Papineau-Labelle, complètement au nord du bassin versant du lac Simon, permet la pratique d'activités de plein air comme la pêche, la chasse, le camping, le canot-camping, la randonnée pédestre, le ski, la raquette et le traineau à chiens. En 2019, la Réserve a enregistré 80 530 jours-visites

La municipalité de Lac Simon estime recevoir autour de 10 000 plaisanciers durant l'été. La pratique des sports nautiques est la principale activité ainsi que la pêche à plus petite échelle. Des sentiers de randonnées ont été développés particulièrement à Duhamel. En hiver, le ski de fond, la raquette, le patin et la motoneige sont prisés.

Avec ces paysages, forêts et qualité de l'eau des lacs, le pôle touristique se fait autour des activités de plein air

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation ne s'insère aucunement dans les activités et projets de développement de la région.

AUTONOMIE, GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Le préfet de la MRC Papineau et les maires des 25 municipalités de la MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive ces élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.
- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe d'inclure cette communauté dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- L'acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et particulièrement chez les citoyens des municipalités touchés par le projet de mine de graphite la Loure exploité par Lomiko metals. Les citoyens de Duhamel, Lac Simon et Lac-des-Plages s'opposent majoritairement au projet. Les citoyens du lac Doré et du lac des Plages qui vivent déjà les nuisances causées par le déboisement et les activités de forage sont au cœur de la mobilisation

citoyenne. Quant aux citoyens de Lac Simon, le lac Simon étant dans le bassin versant du secteur du projet minier, la crainte de contamination des sols et des eaux du lac Simon est au centre de la non acceptabilité sociale.

CLAIM DANS LA RÉGION

- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.
- L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire basé sur la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « clamer » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière. En 2018, l'APLS a participé et déposé un mémoire lors de consultations publiques organisées par la MRC concernant le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'inclure des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). En 2023, le projet de règlement déposé par la MRC n'est toujours pas accepté par le ministère. Force est de constater qu'il y a une dichotomie entre les énoncés de principe de la loi et l'autonomie des MRC à assumer la gestion de leur territoire.
- L'APLS est grandement préoccupée par les claims sur les terres publiques dans la partie nord du lac Simon et dans le bassin versant au nord.
 - Tout le secteur du Parc Papineau-Labelle exploité par la SÉPAQ pour des activités récréotouristiques devrait être exclu afin de préserver les enjeux économiques et éviter les conflits d'usages et les nuisances.
 - Dans le secteur Lac Simon et Duhamel, une érablière commerciale est en fonction et détient un bail de location à long terme.
 - Plusieurs terres publiques sont en bordure de lacs et rivières et ont des affluents de bassins versants et certains en fortes pentes. Le risque de ruissellement et de décharge de bassins de rétention s'applique à ces secteurs. De nombreux tributaires du lac Simon sont situés dans ces secteurs

ENVIRONNEMENT

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation de tous les citoyens résidents autour du lac. La partie nord-est du lac, précisément la baie Doré est directement dans le bassin versant des bassins de rétention du projet minier La Loutre. Bien que Lomiko Metal s'évertue à nous convaincre qu'il n'y a pas de risque de déversement, les expériences passées et actuelles démontrent le contraire. D'autant plus que l'augmentation de la fréquence de fortes précipitations de pluie concentrée sur une courte période et les périodes de fonte de neige

rapide augmente le risque de contamination et de détérioration de la qualité de l'eau et du milieu aquatique des rivières et des lacs par :

- Le ruissellement des eaux de surface.
- La décharge des bassins de rétention car la norme du nombre de mm de pluie permettant les décharges des bassins de rétention peut être atteinte plus fréquemment avec l'augmentation des épisodes de fortes précipitations sur une courte durée. La probabilité de décharge des bassins de rétention est donc plus grande.
- De plus, dans le plan directeur du bassin versant du lac Simon, produit par l'OBV PRNS en 2020, le ruisseau Doré est un tributaire du lac ayant une moins bonne qualité d'eau et étant à risque de détérioration. C'est précisément ce ruisseau qui est le bassin versant entre le projet minier La Loutre et la baie Doré. La petite baie Doré, situé du côté nord de la baie Doré est aussi une baie peu profonde plus à risque de détérioration de la qualité de l'eau. En 2014 et 2015, il y a eu un épisode d'algues bleues vertes dans cette baie.
- Le lac Simon, comme les autres lacs du Québec est déjà à risque des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.
- L'impact sur les déterminants de la santé doit aussi être tenu en compte. À l'étape actuelle du développement du projet minier La Loutre, les citoyens directement affectés par les activités de déboisement et de forage vivent de l'anxiété face aux nuisances occasionnées par la poussière et le bruit mais surtout face à la détérioration de leur milieu de vie. Lomiko Metal se veut rassurant mais une mine à ciel ouvert dans sa cour n'est pas ce que les citoyens avaient envisagé comme coin de paradis à la campagne. Plusieurs d'entre eux y sont de génération en génération.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

RECOMMANDATIONS

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, soit

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogé afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours

- d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM).
 - 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
 - 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.
 - 7) ***Et finalement, à titre de membre du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, très préoccupés que notre territoire devienne une région minière, nous demandons que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie. ****
 - 8) * cette demande est appuyée par les 25 municipalités de la MRC Papineau et un grand nombre d'organismes et entreprises.